

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC**

**Entrée en vigueur du règlement n° 483-31-U**

---

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 483-31-U** : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 483-U.

De plus, ce règlement est entré en vigueur le 23 novembre 2023, date à laquelle la MRC de la Vallée-du-Richelieu a délivré un certificat de conformité à son égard.

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau.

Donné à Carignan, ce 29 novembre 2023.

Maude Bergevin  
Assistante-greffière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

Je soussignée, Maude Bergevin, certifie avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan et l'avoir affiché à l'hôtel de ville ainsi qu'à la salle du Conseil, le 29 novembre 2023.

Donné à Carignan, ce 29 novembre 2023.

Maude Bergevin  
Assistante-greffière